



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 37392

## Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les légitimes revendications des personnels de direction des établissements scolaires en terme d'allègement de leurs charges ainsi qu'en terme de restauration de leur capacité à diriger leurs établissements dans la dignité et la sécurité. Il regrette tout d'abord la lenteur de la mise en place des négociations promises en juillet (autour du rapport Blanchet) alors même qu'elles portent sur des décisions statutaires essentielles concernant la formation, le recrutement, l'évaluation et les carrières des personnels de direction. Il souligne surtout la dégradation continue de leurs conditions de travail du fait d'un transfert croissant de charges du ministère, du rectorat et de l'inspection académique vers les établissements (procès-verbaux d'installation, bourses des collègues, recrutement de vacataires) ; de la multiplicité des tâches annexes d'exécution pour lesquelles ils n'ont pas été recrutés et qui les empêchent de faire celles pour lesquelles ils l'ont été (surveillance de salles d'études, de réfectoire si ce n'est de dortoir) ; d'un système informatique lourd et peu performant ; du non-remplacement des personnels qui hypothèque le bon fonctionnement des établissements (lycées avec internat sans CPE, collèges avec des infirmières à 10/100, manque de personnel ATOSS...) ; de la multiplication des semaines et journées à thème décrétées, sans lien avec les projets d'établissement ; du renforcement des emplois précaires et du recrutement de vacataires y compris pour les absences longues ; de la complexité des emplois du temps... Il lui indique que les personnels de direction ont en outre à faire face à un exercice de responsabilité de plus en plus difficile : ils sont de plus en plus souvent traduits en justice pour la sécurité des locaux, des installations, des équipements et il n'existe pas de texte clair concernant les sorties scolaires. Il lui demande, en conséquence, de lui préciser les mesures et les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions.

## Texte de la réponse

Après un examen attentif des propositions contenues dans le rapport Blanchet, une concertation vient d'être engagée à l'échelle nationale et à celle des académies, avec les organisations représentatives des personnels de direction ; toutes les organisations représentatives des personnels susceptibles d'être concernés seront consultées. Cette concertation porte notamment sur les thèmes suivants : les tâches administratives des chefs d'établissement ; le recrutement, la carrière, les débouchés, la formation initiale et continue des personnels de direction ; l'évaluation des personnels de direction ; les conseils des établissements ; les aspects catégoriels. Un rapport d'étape sur l'avancement de cette concertation sera établi au début de l'année 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37392

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 novembre 1999, page 6520

**Réponse publiée le** : 6 décembre 1999, page 6999